



Secrétariat Général
Délégation générale aux relations internationales

2024 DGRI 25 - Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris attribuée aux otages du Hamas

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 7 octobre 2023, le mouvement islamiste Hamas commettait depuis la bande de Gaza une attaque terroriste sanglante en Israël. Celle-ci a occasionné la mort d'environ 1.200 personnes, selon les derniers décomptes des autorités israéliennes, et 3.500 blessés. A ces victimes, pour l'essentiel civiles, s'ajoutent environ 240 personnes – hommes, femmes, enfants parfois très jeunes et personnes âgées – faites otages après avoir été kidnappées et emmenées de force dans la bande de Gaza.

Depuis cet évènement tragique, 26 422 personnes, dont plus de 5 350 enfants et au moins 3 250 femmes, ont perdu la vie dans la Bande de Gaza. Près de 65 087 personnes ont été blessées dont 10 787 enfants, selon les chiffres repris par l'ONU.

La trêve d'une semaine qui a pu être négociée fin novembre entre Israël et le Hamas a permis la libération de 110 otages, dont quatre Franco-israéliens. Il reste encore 135 otages aux mains du Hamas depuis quatre mois.

Compte-tenu de cette situation et de l'engagement de Paris pour le respect de la dignité humaine, la Ville s'est très tôt mobilisée en soutien aux otages du Hamas. La Maire de Paris a ainsi reçu plusieurs familles d'otages, comme celle de la jeune Mia Schem, 21 ans. Des quadripodes affichant les portraits des otages français encore détenus par le Hamas et du bébé Kfir Bibas, le plus jeune d'entre eux, ont été dévoilés vendredi 26 janvier rue de Lobau.

La Ville de Paris se joindra à l'hommage national qui sera rendu aux otages du Hamas, le 7 février 2024, en déployant une campagne d'affichage sur les Champs-Élysées et boulevard des Invalides, comprenant la mosaïque des visages d'otages et le double-message : « Paris rend hommage aux victimes des attaques commises par le Hamas le 7 octobre 2023 » ; « Paris demande la libération immédiate des otages ».

Lors du Conseil de Paris de Novembre 2023, notre assemblée a fermement condamné l'attaque terroriste du Hamas et exprimé sa solidarité envers les victimes comme les otages. Elle a, cette occasion, voté l'attribution de deux subventions de 100.000 €, l'une pour soutenir les interventions du Magen David

Adom, la branche israélienne du mouvement international de la Croix-Rouge, qui s'est donné pour missions d'évacuer, soigner et apporter un appui médical, psychologique, ainsi que des produits de première nécessité aux victimes de ces attaques et aux 500.000 Israéliens déplacés qui vivent au nord du pays à la frontière libanaise ou à proximité de la bande de Gaza ; l'autre pour l'association Acted, partenaire de la Ville dans les contextes d'urgence humanitaire et présente dans les Territoires palestiniens – notamment à Gaza depuis 2008 – au renfort d'un projet visant à distribuer kits d'hygiène auprès de 500 ménages du Sud de la bande de Gaza, acheminer l'aide consécutive à l'ouverture de postes à Rafah ou Keem Shalom, et, enfin, déployer des actions pour assurer la sécurité alimentaire, l'hébergement et la réhabilitation des infrastructures d'eau.

Aujourd'hui, selon les estimations de l'UNICEF, 2,2 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire dans la bande de Gaza ; 90% de la population est en situation d'insécurité alimentaire aigüe ; 2/3 des hôpitaux ne fonctionnent plus et plus de 1,9 millions de personnes ont été déplacées au sein du territoire.

C'est la raison pour laquelle, le Conseil délibèrera sur une nouvelle aide à l'ONG ACTED afin de poursuivre les efforts humanitaires pour les populations civiles de la Bande de Gaza.

La situation des otages encore détenus par le Hamas reste irrésolue, et chaque jour de captivité supplémentaire obère leur chance de survie.

La cruauté systématique des exactions commises par le Hamas, organisation terroriste, et le nombre de victimes civiles font de l'attaque de 7 octobre la pire attaque portée contre l'État d'Israël depuis sa création en 1948, et le plus grave massacre de juives et de juifs depuis la Shoah.

La Ville de Paris a réaffirmé son souhait qu'une solution politique à deux États puisse être trouvée, conformément aux accords signés à Oslo en 1993. Mais la coexistence pacifique des peuples israélien et palestinien ne pourra se construire qu'à la condition d'un cessez-le-feu immédiat et de la libération immédiate et sans conditions de tous les otages détenus à la suite de l'attaque terroriste du 7 octobre.

Pour réaffirmer le soutien de Paris aux otages encore détenus par le Hamas, pour saluer le courage et la détermination de leurs proches mobilisés pour leur libération, je vous propose que la Citoyenneté d'Honneur de la ville leur soit attribuée à titre collectif.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2024 DGRI 25 - Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris attribuée aux otages du Hamas

Le Conseil de Paris
Siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1115-1, L. 1115-1-1 et L.2512-11,

Vu le projet de délibération en date des.....février 2024 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de la Citoyenneté d'honneur aux otages du Hamas

Sur le rapport présenté par Monsieur Arnaud NGATCHA au nom de la 7^{ème} commission ;

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à attribuer la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris aux otages du Hamas